

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 17 novembre 2011

CG 11/5^{ème}/I-13

L'an deux mil onze, le 17 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM. Albert, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absents excusés ayant donné procuration de vote : MM. Astoul, Cambon, Marty Michel et Moignard.

**APPLICATION BUDGETAIRE ET COMPTABLE
DE L'INSTRUCTION M 52**

L'instruction budgétaire et comptable M52, applicable aux départements depuis le 1er janvier 2004, prévoit diverses dispositions parmi lesquelles figurent le principe de rattachement des charges et produits à l'exercice et la possibilité de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

Je vous propose de vous prononcer sur ces mesures telles que décrites ci-dessous :

I – Rattachement des charges et produits

Le rattachement des charges et produits à l'exercice est effectué en application du principe d'indépendance des exercices.

Il a pour objet d'intégrer dans le compte administratif toutes les charges correspondant à des services faits, et tous les produits correspondant à des droits acquis, nés au cours d'un exercice, mais qui n'ont pu être comptabilisés en raison de la non-réception de la pièce justificative correspondante.

Le rattachement ne concerne que les opérations de la section de fonctionnement.

L'instruction M52 prévoit la possibilité de ne rattacher que les charges et les produits susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat de l'exercice.

Par délibération en date du 29 juin 2006, l'Assemblée Départementale a fixé à 1 500 € le seuil minimum de rattachement des charges à l'exercice, je vous propose, aujourd'hui, de ramener le seuil de rattachement des dépenses à 1 000 €.

II – Autorisation budgétaire avant le vote du Budget Primitif 2012 concernant la section d'investissement

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services départementaux.

1°) dépenses de fonctionnement

Ainsi, le Président du Conseil Général peut, jusqu'à l'adoption du budget, mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

2°) dépenses relevant d'une autorisation de programme ou d'engagement

Par ailleurs, les dépenses à caractère pluriannuel, incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice dans les délibérations d'ouverture des AP/CP et des AE/CP.

3°) dépenses d'investissement

En ce qui concerne la section d'investissement, le Président du Conseil Général a la possibilité de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Par contre, **sur autorisation de l'assemblée délibérante**, et jusqu'à l'adoption du budget, le Président du Conseil Général peut **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts** au budget de l'exercice précédent.

Pour mémoire, les crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2011 (Budget Primitif + Décision Modificative n°1) s'élèvent à 61 444 774 €, non compris le chapitre 16 (remboursement en capital de la dette). Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 15 361 193 € selon la répartition détaillée en annexe 1.

Concernant les budgets annexes, vous voudrez bien vous reporter aux annexes 2, 3, 4, 5 et 6 jointes au présent rapport.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2011 et dont le détail figure en annexes.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

I – Rattachement des charges et produits

- Décide de ramener le seuil de rattachement des dépenses à 1 000 € ;
- Précise que le rattachement ne concerne que les opérations de la section de fonctionnement ;

II – Autorisation budgétaire avant le vote du Budget Primitif 2012 concernant la section d'investissement

- Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2011 et dont le détail figure en annexes, soit :
 - 15 361 193 € pour le budget principal,
 - 220 282 € pour la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne,
 - 72 401 € pour le Laboratoire Vétérinaire Départemental,
 - 15 461 € pour le SATESE,
 - 41 400 € pour le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille,
 - 88 156 € pour l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

APPLICATION BUDGETAIRE ET COMPTABLE DE L'INSTRUCTION M 52

CG 11/5^{ème}/I-13ann1

BUDGET PRINCIPAL

ANNEXE 1

OUVERTURES DE CREDITS	MONTANT DES CREDITS 2011 BP + DM1	25%
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles		
- Article 2031 : frais d'études	309 614,00	77 403,00
- Article 2033 : frais d'insertion	53 681,00	13 420,00
- Article 205 : concessions, droits similaires, licences...	250 766,00	62 691,00
Sous-total	614 061,00	153 514,00
Chapitre 204 : subventions d'équipement versées		
- Article 20412 : régions	156 084,00	39 021,00
- Article 20414 : communes et structures intercommunales	13 076 056,00	3 269 014,00
- Article 204178 : autres établissements publics locaux	2 883 734,00	720 933,00
- Article 2042 : personnes de droit privé	3 977 675,00	994 418,00
- Article 2043 : établissements scolaires	166 482,00	41 620,00
Sous-total	20 260 031,00	5 065 006,00
Chapitre 21 : immobilisations corporelles		
- Article 2111 : terrains nus	130 704,00	32 676,00
- Article 21312 : bâtiments scolaires	0,00	0,00
- Article 21318 : autres bâtiments publics	54 140,00	13 535,00
- Article 2151: réseaux de voirie	254 059,00	63 514,00
- Article 2152 : installations de voirie	289 009,00	72 252,00
- Article 2157 : matériel & outillage technique	312 031,00	78 007,00
- Article 216 : collections & oeuvres d'art	67 000,00	16 750,00
- Article 2182 : matériel de transport	44 215,00	11 053,00
- Article 21838 : autre matériel informatique	9 129,00	2 282,00
- Article 21841: matériel de bureau et mobilier scolaires	626 041,00	156 510,00
- Article 21848 : autres matériels de bureau et mobiliers	312 884,00	78 221,00
- Article 2185 : matériel de téléphonie	10 902,00	2 725,00
- Article 2188 : autres immobilisations corporelles	63 000,00	15 750,00
Sous-total	2 173 114,00	543 275,00

OUVERTURES DE CREDITS	MONTANT DES CREDITS 2011 BP + DM1	25%
Chapitre 23 : travaux en cours		
- Article 2312 : terrains	530 379,00	132 594,00
- Article 231311 : tvx bâtiments administratifs	3 090 308,00	772 577,00
- Article 231312 : tvx bâtiments scolaires	3 867 938,00	966 984,00
- Article 231313 : tvx bâtiments sociaux & médico-sociaux	504 952,00	126 238,00
- Article 231314 : tvx bâtiments culturels et sportifs	1 140 983,00	285 245,00
- Article 231318 : tvx autres bâtiments publics	399 444,00	99 861,00
- Article 23151 : réseaux de voirie	13 815 416,00	3 453 854,00
- Article 23152 : installations de voirie	1 009 201,00	252 300,00
- Article 23153 : réseaux divers	30 000,00	7 500,00
- Article 2316 : restauration collections & oeuvres d'art	3 000,00	750,00
- Article 23172 : terrains reçus à disposition	43 484,00	10 871,00
- Article 2317312 : tvx bât. scolaires reçus à disposition	1 041 096,00	260 274,00
- Article 2317318 : autres bâtiments publics reçus à disposit°	160 174,00	40 043,00
- Article 2351 : contrat PPP – révision des coûts	770 000,00	192 500,00
- Article 238 : avances versées à la SEMATEG	11 376 719,00	2 844 179,00
Sous-total	37 783 094,00	9 445 770,00
Chapitre 27 : autres immobilisations corporelles		
- Article 2743 : prêts au personnel	100 000,00	25 000,00
- Article 2748 : autres prêts	423 288,00	105 822,00
- Article 2761 : créances pour garantie d'emprunt	13 446,00	3 361,00
Sous-total	536 734,00	134 183,00
Chapitre 45812 : opérations pour compte de tiers (travaux aménagement pistes cyclables)	66 329,00	16 582,00
Sous-total	66 329,00	16 582,00
Chapitre 458117 : opérations pour compte de tiers (travaux confortement des berges)	11 411,00	2 852,00
Sous-total	11 411,00	2 852,00
TOTAL	61 444 774,00	15 361 182,00

Le Président,

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE

ANNEXE 2

OUVERTURES DE CREDITS	MONTANTS DES CREDITS 2011	25%
Chapitre 21 : immobilisations corporelles		
- Article 2157 : matériel et outillage technique	10 213,00	2 553,00
- Article 2188 : autres immobilisations corporelles	12 656,00	3 164,00
Sous-total	22 869,00	5 717,00
Chapitre 23 : travaux en cours		
- Article 231318 : travaux autres bâtiments publics	20 000,00	5 000,00
- Article 23188 : autres immobilisations corporelles	15 000,00	3 750,00
- Article 2381 : avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	823 261,00	205 815,00
Sous-total	858 261,00	214 565,00
TOTAL	881 130,00	220 282,00

Le Président,

LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

ANNEXE 3

OUVERTURES DE CREDITS	MONTANTS DES CREDITS 2011	25%
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles		
- Article 205 : concessions, droits similaires, licences...	6 200,00	1 550,00
Sous-total	6 200,00	1 550,00
Chapitre 21 : immobilisations corporelles		
- Article 2157 : matériel et outillage technique	40 000,00	10 000,00
- Article 21848 : autres matériels de bureau et mobiliers	6 350,00	1 587,00
- Article 2188 : autres immobilisations corporelles	1 000,00	250,00
Sous-total	47 350,00	11 837,00
Chapitre 23 : travaux en cours		
- Article 231318 : travaux autres bâtiments publics	236 058,00	59 014,00
Sous-total	236 058,00	59 014,00
TOTAL	289 608,00	72 401,00

Le Président,

SATESE

ANNEXE 4

OUVERTURES DE CREDITS	MONTANTS DES CREDITS 2011	25%
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles		
- Article 205 : concessions, droits similaires, licences...	4 947,00	1 236,00
Sous-total	4 947,00	1 236,00
Chapitre 21 : immobilisations corporelles		
- Article 2157 : matériel et outillage technique	30 900,00	7 725,00
- Article 2182 : matériel de transport	18 000,00	4 500,00
- Article 21838 : autre matériel informatique	5 000,00	1 250,00
Sous-total	53 900,00	13 475,00
Chapitre 23 : travaux en cours		
- Article 231318 : travaux autres bâtiments publics	3 000,00	750,00
Sous-total	3 000,00	750,00
TOTAL	61 847,00	15 461,00

Le Président,

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

ANNEXE 5

OUVERTURES DE CREDITS	MONTANTS DES CREDITS 2011	25%
Chapitre 21 : immobilisations corporelles		
- Article 2154 : matériel et outillage	4 000,00	1 000,00
- Article 2182 : matériel de transport	50 000,00	12 500,00
- Article 2183 : matériel de bureau et matériel informatique	2 650,00	662,00
- Article 2184 : mobilier	28 000,00	7 000,00
Sous-total	84 650,00	21 162,00
Chapitre 23 : travaux en cours		
- Article 2313 : constructions sur sol propre	80 955,00	20 238,00
Sous-total	80 955,00	20 238,00
TOTAL	165 605,00	41 400,00

Le Président,

INSTITUT MEDICO EDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN ET GARONNE

ANNEXE 6

OUVERTURES DE CREDITS	MONTANTS DES CREDITS 2011	25%
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles		
- Article 205 : concessions, droits similaires, licences...	3 468,00	867,00
Sous-total	3 468,00	867,00
Chapitre 21 : immobilisations corporelles		
- Article 2135 : installations générales, agencements, aménagements des constructions	123 595,00	30 898,00
- Article 2154 : matériel et outillage	18 375,00	4 593,00
- Article 2182 : matériel de transport	50 000,00	12 500,00
- Article 2183 : matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	2 500,00
- Article 2184 : mobilier	7 944,00	1 986,00
Sous-total	209 914,00	52 477,00
Chapitre 23 : travaux en cours		
- Article 2313 : constructions sur sol propre	139 249,00	34 812,00
Sous-total	139 249,00	34 812,00
TOTAL	352 631,00	88 156,00

Le Président,